

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE MARCQ-EN-BAROEUL

2020_02_n0421_AR
DV/AV

Fermeture du parc la Ferme aux oies
A partir du 16 mars à 13h00

Je, Maire de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL,
Vu les articles L 22 13-1 à L 22 13-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le livre IV du Code Pénal et les textes spéciaux,

ARRETE

ARTICLE 1 - Pour faire suite aux directives gouvernementales liées à la gestion de l'épidémie de Covid-19. Les Services Municipaux fermeront le parc de la Ferme aux oies à partir du 16 mars 2020 à 13h00, pour une durée indéterminée à ce jour.

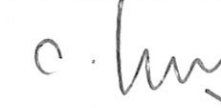
ARTICLE 2- Les infractions à ces présentes dispositions seront sanctionnées par des procès verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL, Monsieur le Directeur du Cadre de Vie et de la Qualité Urbaine, le Commandant de la Police Nationale de MARCQ-EN-BAROEUL, la Police Municipale de MARCQ-EN-BAROEUL, Monsieur l'Officier de Police du Ministère Public Commissariat de LILLE, le Centre de Secours de MARCQ-EN-BAROEUL, et tous agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Cet arrêté sera affiché dès sa signature.

MARCQ-EN-BAROEUL, le 16 mars 2020.

Le Directeur Général des Services



Olivier LEVREY